



Montcherand, le 13 mai 2019

COMMUNE  
DE  
MONTCHERAND

Sur la Place 1

\*\*\*\*\*

MUNICIPALITE

Conseil général  
1354 Montcherand

**Préavis municipal n° 03/2019 relatif à l'adoption d'un crédit d'étude pour la mise en conformité du réseau d'eau et mise à jour du PDDE**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. But**

Le présent préavis demande l'approbation et l'octroi d'un crédit d'étude du Conseil général de CHF 30'000.-, afin d'analyser la faisabilité et le coût approximatif de 4 variantes pour mettre en conformité le réseau d'eau potable (suite à la demande de l'OFCO et de l'ECA) et mettre à jour le PDDE datant de 1998.

**2. Préambule**

En avril 2018, les services en charge de la surveillance des réseaux d'eau potable du Canton ont inspecté les installations communales. Si globalement elles sont en bon état, plusieurs mises en conformité sont demandées, selon les règles de la technique en vigueur.

Plusieurs de ces actions demandées sont déjà réalisées, soit la clôture de la zone S1, la mise à jour du dossier d'autocontrôle, le passage d'une à deux analyses microbiologiques et de composition chimique de l'eau distribuée, le remplacement des couvercles de 2 chambres de captages, le nettoyage et la désinfection de la cuve du réservoir et l'abattage des arbres se trouvant sur la bute du réservoir.

D'autres actions touchant au réservoir de Chassagne ont nécessité une étude de la part du bureau DTP SA, qui a estimé notamment les travaux suivants : installation d'un col de cygne garantissant un brassage plus complet du réservoir, changement des bondes et de l'appareillage par du matériel en inox (les installations datant de 1927). Le devis pour ce rajeunissement technique du réservoir se monte à CHF 91'000.-.

La Municipalité, soucieuse de l'état des conduites en fonte menant au réservoir de Chassagne, a demandé une estimation des coûts pour son remplacement, qui s'élèverait à CHF 302'000.-.

Le 12 avril 2019, une séance de présentation de l'étude du bureau DTP SA aux représentants du Canton (OFCO et ECA) pour s'assurer de l'obtention de subsides, s'est tenue à Montcherand. Les organes de l'Etat demandent d'examiner d'autres variantes que celle proposée par le bureau DTP SA. Une mise à jour du PDDE serait également souhaitable, le dernier plan datant de 1998.

**3. Coût du projet**

S'agissant d'une nouvelle étude qui nécessite un crédit d'investissement à valider par le Conseil général, la Municipalité soumet une demande de crédit de CHF 30'000.- pour étudier les variantes que le Canton demande d'examiner. Un subside de l'ECA sera d'environ 20 %, qui viendra en déduction de ce montant.

#### **4. Financement**

Le financement de ce crédit d'étude, après déduction des subsides ECA, sera financé par un prélèvement sur le fonds de réserve (Fonds eau » et réglé par les liquidités courantes.

#### **5. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND**

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **Décide :**

Article 1 : d'octroyer un crédit d'étude de CHF 30'000.- à la Municipalité pour analyser la faisabilité et estimer le coût approximatif des 4 variantes pour mettre en conformité le réseau d'eau potable ainsi que la mise à jour du PDDE.

Article 2 : ce montant sera financé par un prélèvement sur le fonds de réserve « Fonds eau » et sera réglé par la trésorerie courante.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
Bertrand Gaillard

La secrétaire :  
Sandra Cunsolo



Délégué municipal : Eric Martin